

DE ROUBAIX-TOURCOING

La Nouvelle Politique Allemande

M. Rathenau, ministre allemand des Réparations, a exposé au Conseil Economique d'Empire le résultat de ses entretiens de Wiesbaden. Il a indiqué, avec loyauté, les raisons qui font que la France ne peut pas s'engager outre mesure dans la voie des réparations en nature. Il a montré que notre pays avait surtout besoin d'or et de valeurs étrangères. Il a fait cet aveu :

« Contrairement à l'opinion répandue en Allemagne, je ne crois pas que nous puissions envoyer en France des centaines de milliers de travailleurs. Les allemands sont déjà reconstruits dans une forte proportion. Les travaux de reconstruction sont plus compliqués que nous ne pensions. L'habitat des villes, d'accord avec la loi française, demande que sa maison soit rebâtie sur ses anciennes fondations, sans se soucier autrement de l'économie et de l'unité. L'amour du pays natal et du foyer l'emporte sur la considération d'économie. La reconstruction ne sera donc pas possible sous forme de grandes villes d'un type nouveau ; elle ne pourra s'effectuer que l'emplacement de villes françaises toujours habitées et sur les fondations existantes ».

Il faut se féliciter de l'entrevue des ministres français et allemand à Wiesbaden, même si elle n'avait eu pour résultat que de faire reconnaître, par l'Allemagne, cette vérité : « Les travaux de reconstruction sont plus compliqués que nous ne pensions ».

Une autre vérité a été énoncée par M. Rathenau, au Conseil Economique d'Empire, à propos des réparations en nature (fourniture de maisons, matériaux, etc.) :

« Il s'agit de trouver une base qui permette de fixer des prix équitables, qui cependant ne placent pas l'industrie française dans une situation telle qu'elle puisse se plaindre que les prestations faites par l'Allemagne sont beaucoup plus chères qu'elles ne le seraient en France ».

Le ministre allemand a eu ainsi la bonne foi de dire à ses compatriotes que le problème des réparations relevait de deux principes :

- 1. La France doit recevoir surtout de l'argent ;
2. Ce qu'elle consentira à recevoir en nature ne doit pas porter préjudice au travail français.

Sur ces bases-là nous pouvons nous entendre. La nouvelle politique allemande s'oriente vers plus de raison et de sens pratique. Le gouvernement du chancelier Wirth a épargné à son pays l'occupation de la Ruhr grâce à cette compréhension. La remise des deux milliards marks-or d'obligations prévues pour fin juin s'effectue en ce moment, avec la même régularité qu'a été payé pour fin mai le milliard marks-or en espèces et valeurs. Des efforts certains sont faits pour le désarmement.

Il y a quelque chose de changé. Nous sommes de ceux qui ne désirent pas la mort du pêcheur. La condition essentielle d'une paix durable, c'est une politique d'honnêteté réciproque entre la France et l'Allemagne. Il n'est pas question de s'embarquer sur la bouche. Seulement si les Allemands paient leur dû, qu'on les traite non pas en ennemis, mais en voisins corrects. S'ils renouent à leur pangermanisme et autres manies de jouer avec le feu, qu'on leur fasse leur juste place dans la vie du Monde.

Alex WILL.

Au Congrès de la Fédération Postale

LA QUESTION DES TRAITEMENTS

Paris, 17 juin. — Le Congrès de la Fédération postale a ouvert, ce matin, ses travaux sous la présidence de Canel, des Employés.

Au nom de la commission des traitements, Lartigue a donné connaissance d'un rapport spécial sur la question; trois propositions ont été présentées :

- 1. Etablissement d'un salaire de base suffisant pour que le plus obscur des travailleurs puisse vivre normalement de son travail.
2. Attribution d'une indemnité pour charge de famille.
3. Adoption de mesures mettant le salaire de base à l'abri des fluctuations du prix de la vie.

Pour l'établissement de l'échelle de traitements, la commission propose un regroupement des catégories et l'augmentation du salaire de base, avec réduction appréciable des traitements supérieurs.

Dispute tragique

LE MARI TUA SA FEMME ET SE FUSILLA ENSUITE

Cherbourg, 17 juin. — A Valdecie, près de Brignebe, à 20 kilomètres de Cherbourg, au cours d'une discussion entre les époux Travers, la femme était montée dans sa chambre, le mari enfouça la porte, armé d'un valet de menuisier, il fut porté un violent coup à sa femme, qui fut tuée. Le meurtrier se tira ensuite un coup de fusil dans la tête.

A LA CHAMBRE
Création de l'Office des mines de la Sarre

Le projet a été voté après deux séances de débat

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. RAIBERILL.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi créant un office des mines domaniales de la Sarre.

M. Félix LIOUVILLE, rapporteur, a la parole. Il indique que le projet a pour objet d'intensifier la production des mines de la Sarre. En rajoutant ses méthodes, l'Etat peut parfaitement arriver à ce résultat. La question se posait de confier la gestion des mines de la Sarre, soit à une entreprise privée, soit à l'Etat. Nous avons pensé qu'il était préférable d'associer l'Etat à une entreprise privée.

M. Liouville expose que le projet comporte deux parties : 1. création d'un Office ayant pour objet de gérer les mines de la Sarre ; 2. constitution, à l'expiration d'un délai de quinze ans, d'une Société anonyme qui se substituera à l'Office.

M. ENGERAND dit : Nous devons faire en sorte que les territoires de la Sarre reviennent à la France après le plébiscite.

M. LE TROCQUER déclare que le gouvernement s'attachera à développer la production charbonnière.

M. DE MAGALLON dépose un contre-projet instituant une Part du Combattant, à laquelle serait affecté le revenu de tous les biens cédés à la France par l'Allemagne.

M. SOULIER applaudit à ce contre-projet. La discussion continuera cet après-midi.

M. Doumer étant retombé malade le débat financier est ajourné

Paris, 17 juin. — A la fin de la séance de ce matin, M. Dariac, faisant fonction de président de la Commission des Finances, en l'absence de M. Doumer, a fait connaître au ministère des Travaux publics et à ses collègues que le débat sur le projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires ne pourrait pas venir cet après-midi, le ministre des Finances étant obligé de garder le lit.

A la Commission des Régions libérées

La Commission des Régions Libérées adopte :

- 1. Un rapport de M. Crespel, sur le projet de loi concernant l'acquisition par les communes dévastées, des immeubles endommagés, compris dans les plans d'alimentation.
2. Deux rapports de M. Philippoteau, l'un sur la proposition de M. Desjardins, tendant à compléter la loi sur la réparation des dommages de guerre, en ce qui concerne la suppression des offices notariaux, l'autre sur le projet de loi tendant à compléter la loi du 4 mai 1918 sur la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées ;

3. Un rapport de M. Desjardins sur le projet de loi modifié par le Sénat, complétant la loi du 15 août 1920 sur les sociétés coopératives de reconstruction.

La Commission a décidé, d'autre part, de prier le ministre des Régions Libérées de venir s'expliquer devant elle, sur le plan financier de reconstruction des pays dévastés.

L'interpellation Cachin

An début de la séance de l'après-midi, la Chambre, après avoir entendu M. Briand déclarer que le gouvernement n'avait pas l'intention d'engager le pays à la légère dans une politique dangereuse, a voté l'ajournement de la fixation de la date de la discussion de l'interpellation Cachin, sur la politique extérieure du gouvernement, par 427 voix contre 116.

Un incident

A la suite de l'interpellation de M. Jade, sur la propagande politico-électorale entreprise par un député, M. Daniélou, qui se dit membre du gouvernement, à l'occasion de la tenue de la séance, a été poursuivi par M. Roscoff, l'ordre du jour fut voté à mains levées à l'unanimité.

Où iront les revenus des mines de la Sarre

L'ordre du jour appelant la suite de la discussion du projet créant un office des mines de la Sarre, une longue discussion s'engage sur le point de savoir si les revenus doivent revenir aux combattants ou aux régions libérées.

La Terreure Marocaine à Lens
NOTRE AMI VERMEERSCH EST HORS DE DANGER

Son agresseur El Hocine serait le meurtrier du forgeron Dupré

On apprendra avec une vive satisfaction que notre ami à tous, Edouard Vermeersch, est maintenant hors de danger. Le Réveil du Nord tient à féliciter son excellent collaborateur pour son échapper aux coups du Marocain qui a tapé comme un « coq » sur un gréviste. Mais notre camarade en a vu bien d'autres et nous l'embrassons de tout cœur en souhaitant que le brillant signataire des « Chroniques fantaisistes » soit vite rendu à nos lecteurs et... à nos lectrices.

Pendant toute la journée, ce fut dans son bureau un défilé continu de témoins, mais malgré tout, l'affaire restait ténébreuse. Le gros point était d'établir où Dupré avait passé la nuit.

Vermeersch a le sourire

A l'hôpital de la Croix-Rouge, où nous nous sommes de nouveau rendu hier matin, nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre excellent ami Edouard Vermeersch, avait passé une bonne nuit, et de constater avec satisfaction que son état allait s'améliorer d'heure en heure.

L'aimable infirmière qui lui prodigue ses soins nous apprend que le docteur, à l'issue de sa visite, s'était montré très satisfait de l'état de son blessé.

C'est le sourire aux lèvres, et le « Réveil » en mains, que nous trouvons notre collaborateur, le visage reposé par un long sommeil réparateur.

« Bien tapé, l'article d'Alex Will, de ce matin ! Court et bon. Bravo ! »

Telle est la première phrase qu'il prononce, en nous serrant les mains avec effusion.

— Et les blessures ? — De cela, ne parlons plus. J'ai passé une bonne nuit. L'épreuve m'a révélé, une fois de plus, la solidité et la résistance de mon « crâne ».

Quelques paroles échangées sur les événements du jour et, ne voulant pas abuser — dans l'intérêt même de notre ami — des courts instants qui nous sont concédés, nous quittons l'incomparable humoriste qu'est Vermeersch, en lui souhaitant bonne chance et prompt rétablissement.

La descente du Parquet

La matinée d'hier a été marquée, à Lens, par la descente du parquet de Béthune, représenté par MM. Carreley, juge d'instruction ; Morin, substitut du Procureur de la République ; Quenet, médecin-légiste, et Delavrie, commis-greffier.

Conduits par M. Cardon, commissaire de police de la ville, les magistrats se rendirent à l'Hôpital, où ils firent subir un court interrogatoire à notre ami Vermeersch. Puis ils passèrent dans la salle voisine, où se trouve l'autre victime de la nuit fatale.

C'est en vain qu'ils tentèrent d'arracher quelques paroles au forgeron Dupré, qui est toujours dans le coma.

Quant aux interpellations concernant la politique financière, qui avaient été fixés à mardi prochain, elles seront ajournées jusqu'au jour où M. Doumer pourra reprendre ses occupations.

Où est le coupable ?

Secondé par l'inspecteur Lefebvre, de la police mobile, M. Cardon se mit résolument à l'œuvre pour éclaircir l'aventure mystérieuse.

Les dépositions, toutefois, n'apportèrent aucun éclaircissement.

Sur un banc, dans un coin, El Hocine, l'agresseur de Vermeersch, suivait d'un oeil sombre les allées et venues des agents affairés.

A trois heures de l'après-midi, des gendarmes arrivèrent, qui le tirèrent de sa somnolence et le conduisirent à la prison de Béthune.

La montre accusatrice

A quatre heures de l'après-midi, arriva un commissariat Mme Dupré, concierge, domiciliée à Paris, 6, rue Dorchamps qui, ayant été prévenue télégraphiquement de l'attentat dont son mari avait été victime, venait prendre des nouvelles de son époux.

Admiré soudain d'une très heureuse pensée, M. Cardon l'appela dans son bureau et lui montra les objets de notre ami Vermeersch trouvés sur l'agresseur, lors de son arrestation.

Un cri de surprise échappa aussitôt des lèvres de la jeune femme.

Sur El Hocine on avait trouvé la veille deux montres, dont l'une appartenait à Vermeersch, livrée à l'interrogatoire hier et de l'autre, le Marocain avait soutenu qu'elle lui appartenait depuis des années.

En reconnaissant la montre de son mari, Mme Dupré venait de donner la preuve que le Sidi avait effectivement porté l'objet.

Ce fait ne tarda pas d'ailleurs à être confirmé. Le brigadier Bois fut délégué immédiatement, avec la montre, auprès de la victime. Bien que toujours plongé dans une profonde torpeur, à la vue de la montre, Dupré fit un mouvement.

« La reconnaissez-vous ? demanda l'agent.

Le blessé répondit par un signe de tête affirmatif.

Plus de doute, El Hocine, l'agresseur de Vermeersch, était le meurtrier ou avait participé à l'attaque du forgeron Dupré.

La montre accusatrice venait d'éclaircir le mystère et permettait désormais d'acquiescer l'enquête vers une nouvelle direction.

« Que va dire le Marocain ? »

Le « Sidi » ayant quitté Lens depuis une heure de destination de Béthune, il était impossible de songer à l'interroger hier et de l'amener à passer des aveux sur ses agissements et ceux de ses complices, s'il en eut, pour accomplir son double forfait.

D'accord avec l'inspecteur Lefebvre, M. Cardon décida donc de se rendre aujourd'hui, samedi, dans la matinée, à Béthune, et de demander un permis de communication.

L'important est maintenant de faire avouer le « Sidi » et de le faire parler sur l'emploi qu'il a fait de l'argent dérobé à sa seconde victime.

En tout cas, un grand pas a été fait hier vers l'éclaircissement de ce drame, qui défraya toutes les conversations à Lens.

Marcel POLVENT.

LES PROBLEMES ALLEMANDS
La situation s'améliore en Haute-Silésie

Les allemands ont abandonné des localités aux troupes anglaises

Le général Hofer a accepté d'abandonner aux troupes anglaises les localités situées à l'ouest de la ligne Dollna-Lischka-Kutschitz, constituant ainsi, non un repli général des troupes allemandes sur tout le front haut-silézien, mais une réduction du saillant d'Annaberg considéré comme une proposition stratégique importante. Toutefois ce résultat n'en constitue pas moins un résultat appréciable qui est dû uniquement à l'attitude énergique adoptée de concert par les représentants français et britannique, aussi bien à Oppeln qu'à Berlin.

On ne se bat plus

Berlin, 17 juin. — Le communiqué de l'Agence Wolff ne signale ni attaques, ni combats en Haute-Silésie.

Au cours de la journée d'hier, les troupes alliées ont occupé une série de localités de villages.

L'Allemagne demande la levée des sanctions économiques

La haute commission interalliée s'est réunie à Coblenz pour examiner la requête du commissaire du Reich, M. Brandt, tendant à ce que les sanctions soient levées. Elle a répondu qu'il ne lui appartenait pas de décider ni de la suppression ni de la poursuite d'impôts et de taxes douanières, le Conseil suprême accordant certaines facilités d'importations pour les denrées alimentaires, en particulier pour le sucre.

Les allemands devront évacuer par étapes

Haute-Silésie, 17 juin. — Les Allemands ont informé la Commission interalliée qu'ils allaient commencer leur mouvement d'évacuation. Quelques petites localités ont déjà été évacuées. Le général anglais Henniker est en conférence avec le général Hofer, afin d'obtenir que ce mouvement se fasse très rapidement.

La Haute-Commission interalliée veut faire presser d'impérative nécessité la connaissance des deux partis que le repli qu'elle a demandé devra se faire par étapes. Au cas où l'un des deux partis n'exécuterait pas les ordres de la Haute-Commission, l'autre parti serait autorisé à occuper la ligne évacuée précédemment.

Les députés allemands se sont battus au Reichstag

Deux femmes essayèrent en vain de séparer les combattants.

Berlin, 17 juin. — Le Reichstag discute les interpellations des socialistes indépendants sur le meurtre de M. Gabois. Les orateurs exposent que ce meurtre n'est pas un acte isolé, mais résulte de tout un système politique organisé ayant déclaré, dans un député pouillien, aurait raison de fusiller tous les communistes, un violent tumulte se produisit. Deux députés femmes essayèrent, mais en vain, de séparer les combattants. Le président, pour mettre fin à l'incident, a levé la séance.

L'entente franco-anglaise

Lord Curzon vient conférer avec M. Briand à Paris.

Paris, 17 juin. — Lord Curzon, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne est arrivé ce soir à Paris où il a été précédé par son chef de cabinet, M. Giffard. Lord Curzon vient conférer avec M. Briand sur les grands problèmes actuels : Orient et Haute-Silésie.

Le gouvernement italien sera tenu au courant des conversations et aucune décision ne sera prise sans que l'ensemble des gouvernements alliés ne l'ait sanctionnée.

M. Briand va exposer la politique française

Paris, 17 juin. — M. Briand a reçu ce soir MM. Poincaré, Doumergue et de Selvaux, qui étaient venus lui demander de se rendre devant la Commission des Affaires extérieures du Sénat pour y exposer la politique du gouvernement dans la question haut-silézienne et la question d'Orient. Le président a accepté pour cette audition la date du 22 juin.

La Chambre belge flétrit la parodie de justice de Leipzig

UNE ENERGIQUE PROTESTATION

Bruxelles, 17 juin. — Le ministre de la Justice a donné à la Chambre communication du rapport des délégués belges à la cour de Leipzig dans l'affaire des cruautés de Grammon. Ce rapport conclut, que la sentence du tribunal d'Empire, apparaît comme un véritable déni de justice.

Une Exécution Capitale à Boulogne-s-Mer

Routeur, assassin d'une cabaretière de Hames-Boueres, a payé sa dette.

L'exécution d'Albert Routeur, l'assassin d'une cabaretière de Hames-Boueres, a eu lieu ce matin à Boulogne, de suite, ce semblait à la plupart des exécutions capitales faites jusqu'à ce jour, elle se déroula sans incident particulier.

L'assassinat de la cabaretière

C'est le 5 octobre que les sieurs Berty Marceau et Routeur Albert, avaient choisi comme date pour inaugurer l'exécution d'un petit cabaret d'Hames-Boueres.

Après s'être rendu compte qu'aucun témoin ne se trouvait dans la maison et Berty s'étant placé de guet à la porte, Routeur profita de ce que la débitante quittait le comptoir et se rendait à la cuisine pour se précipiter sur la vieille femme, qui protesta et dont il frappa à plusieurs reprises la tête contre les carreaux de pierre du parquet. Plaçant la main sur la bouche de la malheureuse, Routeur la maintenait à terre, puis son complice venait lui prêter aide. Une corde était ensuite passée au cou de la pauvre femme et serrée fortement. Tandis que leur victime gisait inanimée, Berty s'empara du contenu de la caisse du comptoir de l'estaminet, puis, s'étant rendu dans la chambre à coucher, emporta une boîte contenant les économies du ménage Lefebvre.

Les assassins s'assurèrent que la mort avait fait son œuvre, s'essuyèrent les mains couvertes de sang et allèrent dans un champ voisin faire le corps de leur butin. Il y avait en tout 2.500 francs environ.

Vers l'expiation

Grâce à des déclarations de M. Lefebvre, mari de la victime, l'arrestation des assassins put être opérée rapidement. Reduits devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais, ils avouèrent et furent condamnés : Routeur, à la peine de mort ; Berty, aux travaux forcés à perpétuité.

Une tête est tombée

Berty se trouve actuellement au bagne ; Routeur, incarcéré à la prison de Boulogne-sur-Mer, espéra en la clémence présidentielle jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'à vendredi matin, vers trois heures, moment où le procureur lui signifia que son recours en grâce était rejeté. Il protesta d'avoir du courage, dit n'avoir aucune révélation à faire, se confessa, entendit la messe et communia. Après le service religieux, le patient fut remis aux aides du bourreau ; dès ce moment-là, l'entière dévouement à faire, se confessa, entendit la messe et communia. Après le service religieux, le patient fut remis aux aides du bourreau ; dès ce moment-là, l'entière dévouement à faire, se confessa, entendit la messe et communia. Après avoir bu un bol de café, et un verre de rhum, et remercié les aides, il commença de fumer une cigarette, qui peu après tombait de ses lèvres.

A 3 heures 40, les portes de la prison s'ouvrirent, un homme apparut, précédé d'un prêtre ; le condamné est blême ; il fait quelques pas et tombe dans les bras des aides. On le place sur la terrible bascule, une seconde et c'est tout... Routeur a vécu.

Précédemment, le corps du meurtrier, placé dans le fourgon escorté des gendarmes, est emporté au cimetière où l'inhumation est faite sans incident.

Crimes de vieux époux

Un sexagénaire tua sa femme

Mme Marie Gervillier, 63 ans, habitant 129, rue de Crimée, à Paris, passait, hier, vers 5 heures, rue de Lunéville, lorsqu'elle se trouva soudain en face de son mari, un charretier, de trois ans plus âgé qu'elle. Sans un mot, celui-ci se jeta sur elle et la frappa d'un coup de couteau à la poitrine. Puis il s'enfuit.

Mme Gervillier fut transportée dans une pharmacie voisine, puis de là à l'hôpital Saint-Louis, où elle succomba presque aussitôt, ayant été atteinte au cœur.

Avant de mourir, elle avait pu dire à sa fille : « C'est ton père qui m'a tué ; il était faux ».

Celle-ci avait rencontré quelques secondes après le drame le charretier, avenue Jean-Jaures. Il allait à grand pas, l'air hagard et ne répondit que par des monosyllabes aux questions qu'elle lui posa.

Le corps de Mme Gervillier est à la morgue. M. Gourd, commissaire du quartier d'Amérique, fait rechercher le meurtrier.

Une sexagénaire tua son mari

Le jury de l'Indre a acquitté Mme Louis Adenis, 71 ans, de Reully, qui, au cours d'une discussion avec son mari, âgé de 80 ans, et pour se défendre, l'avait frappé d'un coup de bâton ayant entraîné la mort.